

Lac-Supérieur



Nature à notre porte

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du 6 avril 2023 le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement no 2023-648 - règlement régissant la démolition d'immeubles :**

Visant à :

- **Assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble patrimonial, soit tout Immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P- 9.002), ou inscrit dans un inventaire adopté par la MRC des Laurentides ; et ce selon les critères et modalités prévues;**
- **Protéger le patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé.**

Le projet de règlement 2023-648 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu **le 27 avril 2023, à 19h** à la salle communautaire municipale, située au 1295 chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur.

Au cours de cette assemblée sera présenté le projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, situé au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur durant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h, ainsi que sur le site internet de la municipalité de Lac-Supérieur à l'adresse suivante : www.muni.lacsupérieur.qc.ca/72/reglementation

Donné à Lac-Supérieur, ce 19 avril 2023.

Anne-Marie Charron

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe